

LES INDICATEURS DE SUIVI

L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET LE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL

Objectif à évaluer	Indicateur de résultat / de moyen	Indicateur	Objectif quantitatif	Source
Améliorer le cadre de vie et l'image du quartier.	Résultat	Poids de chacun des quartiers dans les demandes de logements sociaux et dans les demandes mutation. Evolution des taux de rotation, des taux de vacance.	Pas d'objectif particulier.	Bailleurs sociaux
Améliorer le cadre de vie et l'image du quartier.	Résultat	Enquête sur la qualité de vie et l'image des quartiers (à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers), réalisée tous les 3 ans, dans la continuité des enquêtes réalisées pour l'évaluation des contrats de ville.	Amélioration des indicateurs.	Villes de Lorient et Lanester

L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'INSERTION

Objectif à évaluer	Indicateur de résultat ou de moyen	Indicateur	Objectif quantitatif	Source
Limiter les écarts territoriaux face au chômage	Résultat	Écart des taux de chômage entre la ZUS et l'agglomération	Diminution de l'écart	INSEE
Améliorer l'impact dans les quartiers des politiques de droit commun de l'emploi et de l'insertion	Moyen	Lorient Nombre de personnes accueillies au point accueil emploi.	Pas d'objectif défini actuellement	Point Accueil Emploi,
		Lanester Nombre de jeunes suivis par la Mission Locale, nombre de personnes dans les dispositifs (CAE, contrats d'avenirs, CIVIS, PLIE...), Evolution de l'offre d'emploi	Augmentation du nombre de bénéficiaires	Mission Locale, CCAS, PLIE, DDTEFP...
Mobiliser les emplois liés à la commande en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers	Moyen	Nombre de demandeurs d'emploi du quartier ayant bénéficié de la charte d'insertion.	5% des heures travaillées ou 10% des embauches générés par l'opération ANRU	Cap l'Orient
<i>(3 indicateurs de résultat à utiliser conjointement)</i>	Moyen	Indicateur concernant le niveau de précarité des publics bénéficiaires (bénéficiaires du RMI, chômeurs longue durée, jeunes sans qualification)	Pas d'objectif défini	Cap l'Orient
	Résultat	Indicateur concernant le taux de retour à l'emploi des publics bénéficiaires.	Pas d'objectif défini	Cap l'Orient

L'ÉPANOUISSEMENT ET LA RÉUSSITE DES JEUNES

Objectif à évaluer	Indicateur de résultat / de moyen	Indicateur	Objectif quantitatif	Source
Promouvoir les pratiques culturelles et sportives	Résultat	Poids des enfants des quartiers parmi les enfants inscrits en <u>centre de loisirs</u> et dans les <u>différentes structures municipales</u> .	A définir	Villes de Lorient et Lanester
Limiter les écarts territoriaux face à la réussite scolaire	Résultat	Écart entre l'agglomération et les enfants habitants les quartiers concernant le <u>taux de scolarisation des 16-17 ans, des 18-20 ans et des 21-24 ans</u> <i>Sous réserve que l'INSEE soit en mesure de mobiliser les informations.</i>	Diminution de l'écart	INSEE
Limiter les écarts territoriaux face à la réussite scolaire	Résultat	Écart entre le département et les enfants habitants les quartiers concernant la <u>part des enfants orientés vers une 2nde technologique ou générale après la 3^{ème}</u> .	Diminution de l'écart	Inspection Académique, sous réserve de pouvoir mobiliser les informations
Limiter les écarts territoriaux face à la réussite scolaire	Résultat	Écart entre le département et les enfants habitants les quartiers concernant <u>l'absentéisme</u>	Diminution de l'écart	Inspection Académique sous réserve de pouvoir mobiliser les informations
Limiter les écarts territoriaux face à la réussite scolaire	Résultat	Écart entre le département et les enfants habitants les quartiers concernant la <u>part des enfants en retard à l'entrée en 6^{ème}</u>	Diminution de l'écart	Inspection Académique sous réserve de pouvoir mobiliser les informations

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Objectif à évaluer	Indicateur de résultat / de moyen	Indicateur	Objectif quantitatif	Source
Renforcer la participation des habitants du territoire CUCS	Résultat	Lanester Taux de participation aux instances de proximité (conseils de quartier, comité d'animation des maisons de quartier...), Taux de participation électorale, Proportion d'habitants du territoire CUCS inscrits dans les structures et les associations	Hausse des taux	Ville Equipements Associations
Améliorer la tranquillité publique sur les quartiers	Résultat	- Délinquance générale - Délinquance de voie publique - Part des mises en cause originaires des ZUS Écart entre les ZUS et l'agglomération concernant : - les vols de 2 roues motorisés, - les dégradations de biens (publics et privés), - les incendies de poubelles, - les interventions Police-Secours pour différents, crimes et délits, troubles de l'ordre public. -	Amélioration des indicateurs Réduction de l'écart	Police Nationale
Améliorer la tranquillité publique sur les quartiers	Résultat	Enquête qualitative, réalisée tous les 3 ans, auprès des habitants et des acteurs, dans le même cadre que l'enquête alimentant l'indicateur « cadre de vie ».	Amélioration des indicateurs.	Villes de Lorient et Lanester

LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Objectif à évaluer	Indicateur de résultat / de moyen	Indicateur		Objectif quantitatif	Source
Diminution des écarts de santé chez les enfants	Résultat	Lorient	Écart entre le département et les enfants des quartiers concernant les résultats des bilans de santé scolaires.	à définir	Éducation Nationale
L'offre de soin	Résultat	Lanester	Ratio de praticiens présents sur le territoire à différentes échelles (CUCS, ville, aggro.)	Amélioration de l'offre si écart	CPAM
L'utilisation de l'offre	Résultat	Lanester	Nombre de bénéficiaires de la CMU	Evolution	INSEE
Prévention	Résultat	Lanester	Bilans de santé scolaire, Bilans de santé, bilans des actions menées (ex. réseau médicosocial)	Evolution du nombre de bénéficiaires des actions	Médecine scolaire, Centre de bilan de santé, opérateurs

**LES MODALITÉS DE PILOTAGE, DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION**

1. LA DUREE DU CONTRAT

Le contrat urbain de cohésion sociale est signé pour une durée de 3 ans, renouvelable à l'issue d'une évaluation.

Il donne lieu à une programmation d'actions cohérente avec les orientations définies dans le contrat. Une programmation pluri-annuelle doit être définie courant 2007. Elle prendra le relais de la programmation « de transition » établie pour l'année 2007 afin d'éviter les discontinuités de financement vis-à-vis du secteur associatif.

2. LE PILOTAGE DU CUCS

2.1. LE PILOTAGE POLITIQUE DU CUCS

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Morbihan, le Maire de Lorient et le Maire de Lanester.

Il regroupe : les partenaires institutionnels et signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

- Le préfet du Morbihan,
- Le sous préfet, délégué territorial de l'ACSE
- Le président de la communauté d'agglomération Cap l'Orient,
- Les maires de Lorient et Lanester,
- Le président du conseil général du Morbihan,
- Le président de la caisse d'allocations familiales du Morbihan,
- Les présidents des organismes HLM présents sur les territoires, à savoir : Lorient-Habitat, Bretagne Sud Habitat, Espacil Habitat et le Foyer d'Armor.

Il se réunit au moins deux fois par an.

Le comité de pilotage a pour rôle

- de définir les ajustements d'orientations du projet urbain de cohésion sociale ;
- de valider les programmes d'actions proposés ;
- de valider les dispositifs de mise en œuvre, de suivi, et d'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale.

2.2. LE PILOTAGE TECHNIQUE DU CUCS DE LORIENT

Le pilotage technique global du contrat urbain de cohésion sociale est assuré par les services de l'Etat et des villes de Lorient et Lanester, qui s'appuie en particulier sur une équipe MOUS (maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale).

Le rôle de l'équipe de pilotage technique est :

- D'animer l'élaboration concertée de la définition du projet et des programmes d'actions ;
- D'animer et de suivre la mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale ;
- De piloter l'évaluation du contrat qui a lieu tous les 3 ans ;

- De veiller à la cohérence entre le projet urbain de cohésion sociale et les orientations des politiques urbaines et sociales définies par ailleurs, ainsi qu'entre la mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale et l'utilisation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) qui fait désormais l'objet d'un compte-rendu annuel local.

Chaque thématique fera l'objet d'un groupe de travail associant les services compétents de chaque signataire.

L'animation de ces commissions sera assurée conjointement par les services des villes de Lorient et de Lanester.

Thématique	Pilotage politique	Pilotage technique	Mise en œuvre des actions: exemples d'opérateurs
Politique éducative Compétence Villes	Conseil consultatif de Réussite Educative , rattachée à la Caisse des écoles pour Lorient et au Centre Communal d'Action Sociale pour Lanester	Lorient: 2 Équipes pluridisciplinaires de soutien Kervénanec / Frébault Polygone et Bois du Château Coordonnateur : Direction de la Proximité et de la Citoyenneté de Lorient Lanester: 2 Équipes pluridisciplinaires de soutien, 1er degré et collège Coordonnateur : Direction de l'Enseignement, du Sport et de la Jeunesse	Établissements scolaires, centres sociaux et maison de quartier, associations sportives et culturelles, services municipaux, etc.
Tranquillité publique Compétence partagée	CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) 5 communes dans sa configuration large, Lorient et Lanester dans sa configuration resserée. CLS (Conseil Local de Sécurité) Lorient Lanester	Lorient: 3 CLS de quartier: Nord pour Bois du Château, Sud pour Kervénanec et Frébault Polygone, Centre pour Quai de Rohan Coordonnateur : Direction des services aux publics et de la sécurité publique de Lorient. Lanester: CLS Coordonnateur : Direction Générale des Services.	Police nationale, parquet, SPIP 56, ADSEA, boutique de droit, associations sportives, établissements scolaires, centres sociaux, bailleurs sociaux, services municipaux, etc.
Emploi et insertion Compétence Agglomération	Comité de pilotage Villes de Lorient et Lanester, DDEFP, ANPE, PLIE, Maison de l'Emploi, Mission Locale, Cap L'Orient, Conseil Général	Lorient: Équipes pluridisciplinaires de Kervénanec / Frébault polygone, de Bois du Château-Keryado Coordonnateurs : Chargés de mission emploi des Points Accueil emploi Groupe technique inter partenarial insertion sociale/insertion professionnelle/santé Coordonnateur : CCAS Lanester	Points accueil emploi, ANPE, Mission Locale, dispositif RMI, PLIE, Maison de l'Emploi, associations, entreprises d'insertion, réseau médicosocial, travailleurs sociaux, professionnels de santé, services municipaux, CCAS, etc.
Développement urbain Compétence Agglomération	Comité de pilotage du projet ANRU	Groupe de direction du projet ANRU	Équipe MOUS, bailleurs sociaux, services techniques des villes et de l'agglomération, etc.

2.3. LES MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le projet urbain de cohésion sociale doit faire l'objet d'un **suiti annuel** afin de faire un bilan des actions engagées, d'échanger sur la mise en œuvre des actions, et d'envisager des ajustements dans les orientations.

D'une année sur l'autre, les actions feront l'objet d'une évaluation spécifique.

Le comité de pilotage peut s'appuyer sur :

- Le suivi annuel des **indicateurs prévus dans le présent contrat** ;
- Les éléments dégagés lors des **réunions annuelles rassemblant les partenaires et les opérateurs du CUCS** ;
- Les données fournies par **l'Observatoire des Besoins Sociaux de Lorient**.
- Les données annuelles fournies par les bailleurs sociaux.

Le contrat urbain de cohésion sociale donne par ailleurs lieu à une évaluation globale tous les 3 ans (en 2009, et en 2012 si le contrat est reconduit).

LE FINANCEMENT DU CONTRAT

Les partenaires financiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont les suivants :

L'Etat
 La Communauté d'agglomération Cap l'Orient
 La Ville de Lorient
 La Ville de Lanester
 Le Conseil Général du Morbihan
 La Caisse d'Allocations Familiales
 Lorient Habitat
 Bretagne Sud Habitat
 Espacil Habitat
 Le Foyer d'Armor

L'ensemble des partenaires s'efforceront de mobiliser de manière privilégiée leurs financements de droit commun, qui seront complétés par les crédits spécifiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'**Etat** s'engage, pour la durée du contrat urbain de cohésion sociale et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants en loi de finances, comme suit :

	Budget 2007		Budget 2008		Budget 2009	
	Lorient	Lanester	Lorient	Lanester	Lorient	Lanester
Cucs - fonctionnement (ex-FIV)	277 785	104 081	277 785	104 081	277 785	104 081
Réussite éducative	166 250	156 750	166 250	156 750	166 250	156 750
Atelier Santé-Ville	34 200		34 200		34 200	
Total						

NB : Les sommes indiquées ci-dessus prennent en compte la mise en réserve, par le gestionnaire de programme, de 5% des crédits tels que votés en loi de finances (mesure LOLF).

Un compte rendu annuel de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera présenté au Comité de Pilotage :

- 866 832 € pour Lanester en 2006 avec une augmentation de 5% par an jusqu'en 2009
- 1 866 176 € pour Lorient en 2006 avec une augmentation de 5% par an jusqu'en 2009.

En référence aux précédentes programmations du Contrat de Ville, et sous réserve du vote du Conseil Municipal, **la ville de Lorient** consacrera un budget annuel d'au moins 550 000 € au financement d'actions portées par des partenaires locaux et aux actions des services municipaux qui s'investissent directement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La **CAF** s'engage à financer, sur la durée du CUCS, en priorité les actions et services relevant des champs suivants:

- réussite éducative
- citoyenneté et prévention de la délinquance
- habitat et cadre de vie
- ainsi que les actions des autres champs portant sur la vie familiale et la responsabilité parentale

Elle y affectera :

- des financements spécifiques au CUCS (sur décision de son Conseil d'Administration)
- des financements de droit commun (sur présentation de projet)
- des équipements et des travailleurs sociaux

Le **département**, dans le cadre de ses compétences obligatoires dans les domaines de l'action sociale et de l'inclusion, mais également dans le cadre de compétences facultatives qu'il a fait le choix d'assumer *-le logement, les activités sportives, socio-éducatives et culturelles-* intervient, à des degrés divers, sur l'ensemble des champs prioritaires identifiés par les contrats urbains de cohésion sociale.

Dès lors, il a souhaité s'impliquer aux côtés des villes de Lorient, Lanester et de l'Etat en participant, dans le cadre de ses compétences et sur la base de ses dispositifs d'aides existants, à la mise en oeuvre des objectifs arrêtés dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale relatif à ce quartier.

Cette implication se traduira, comme par le passé, par la mise en oeuvre directe de ses compétences propres, mais également par un soutien financier apporté aux opérations d'équipement et aux actions d'accompagnement conduites par les villes et les acteurs locaux.

Le programme des actions conduites par les services du département et les modalités de participation aux financements des projets portés par les villes de Lorient et de Lanester seront déterminés au vu de la programmation réalisée chaque année par vos collectivités.

A ce titre, le département souhaite donner la priorité aux actions relatives à l'inclusion sociale des publics jugés prioritaires, notamment les bénéficiaires du RMI, à l'amélioration des conditions de logement et du cadre de vie, à la réussite éducative et au développement des activités socio-éducatives ainsi qu'à la prévention dans le domaine de la santé.

ANNEXES

ANNEXE 1 (LORIENT)

**Montant total des actions présentées au titre de la programmation transitoire du C.U.C.S. 2007
Actions reconduites qui émergeaient au Contrat de Ville 2000/2006**

	Coût total des projets	Sollicitation C.U.C.S. crédits ETAT	Sollicitation C.U.C.S. crédits VILLE	Autres financements
Habitat et Cadre de vie	543 625	91 900 *	173 284	278 441 **
Emploi et Développement Economique	424 175	7 250	52 093	364 833
Citoyenneté et Prévention de la délinquance	751 437	75 957	33 774	641 706 ***
Accès à la Santé	83 200	9 200	49 000	25 000
Total Actions reconduites en 2007	1 802 438	184 307	308 151	1 309 980

* dont 7 000 € au titre du programme VVV sous réserve de validation

** dont 17 736 € sur le programme adultes relais (convention en cours)

*** La participation Ville pour la Boutique de Droit est devenue depuis 2004 compétence communautaire et donc financée par CAPL'ORIENT à hauteur de 59 472 €

Pour mémoire, le champ de la REUSSITE EDUCATIVE a mobilisé les crédits suivants :

	Coût total des projets	Sollicitation C.U.C.S. crédits ETAT	Sollicitation C.U.C.S. crédits VILLE et autres financements
Réussite Educative	269 748	165 992	103 756

Pour l'année 2007 le quartier du Bois du Château bénéficie de 82 580.69 Euros affectés en totalité

Le quartier de Kervéanec, quant à lui, bénéficiera de 90 000 Euros dont 21 175 € ont déjà été affectés sur fiches le solde, sous réserve de l'accord préfectoral, sera validé dans le cadre d'une programmation complémentaire 2007

ANNEXE N°2 (LANESTER)

LANESTER : PROGRAMME D' ACTIONS 2007 ET PLURIANNUEL 2007- 2009

	COUT TOTAL DES PROJETS	SOLLICITATION CUCS CREDITS ETAT (*)	SOLLICITATION CUCS CREDITS VILLE	AUTRES FINANCEMENTS
HABITAT ET CADRE DE VIE	145 840	18 800	34 700	92 340
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	625 960	20 000	48 900	557 060
REUSSITE EDUCATIVE	378 500	165 200	87 650	125 650
CITOYENNETE	433 540	47 130	53 760	332 650
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	267 210	34 100	87 110	146 000
ACCES A LA SANTE	58 130	4 100	8 400	45 630
TOTAL	1 909 180	289 330	320 520	1 299 330

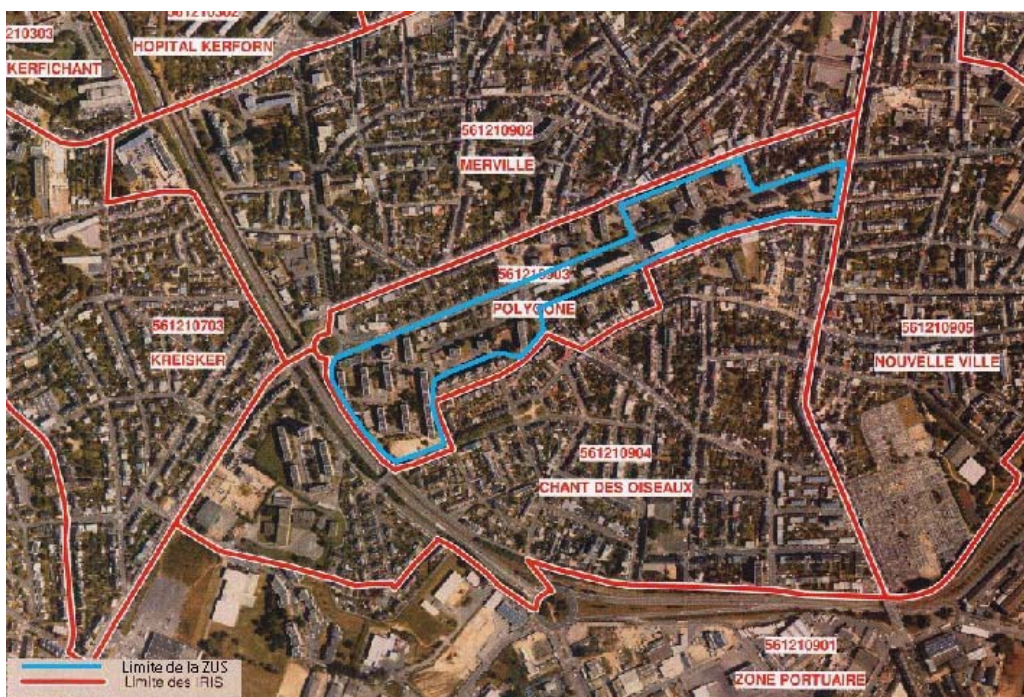
(*) Crédits de fonctionnement ex FIV + crédits des dispositifs spécifiques

ANNEXE 3 (LORIENT)

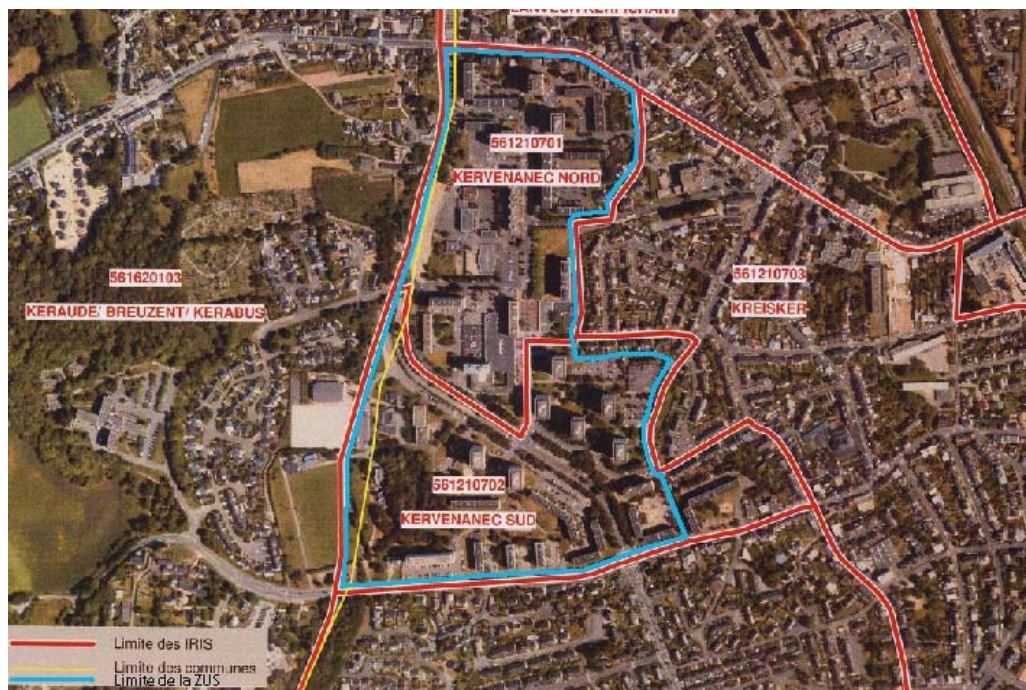
LES PERIMETRES DES ZUS DE LORIENT



Périmètres de la ZUS Bois du Château et de l'IRIS Parc du Scorff



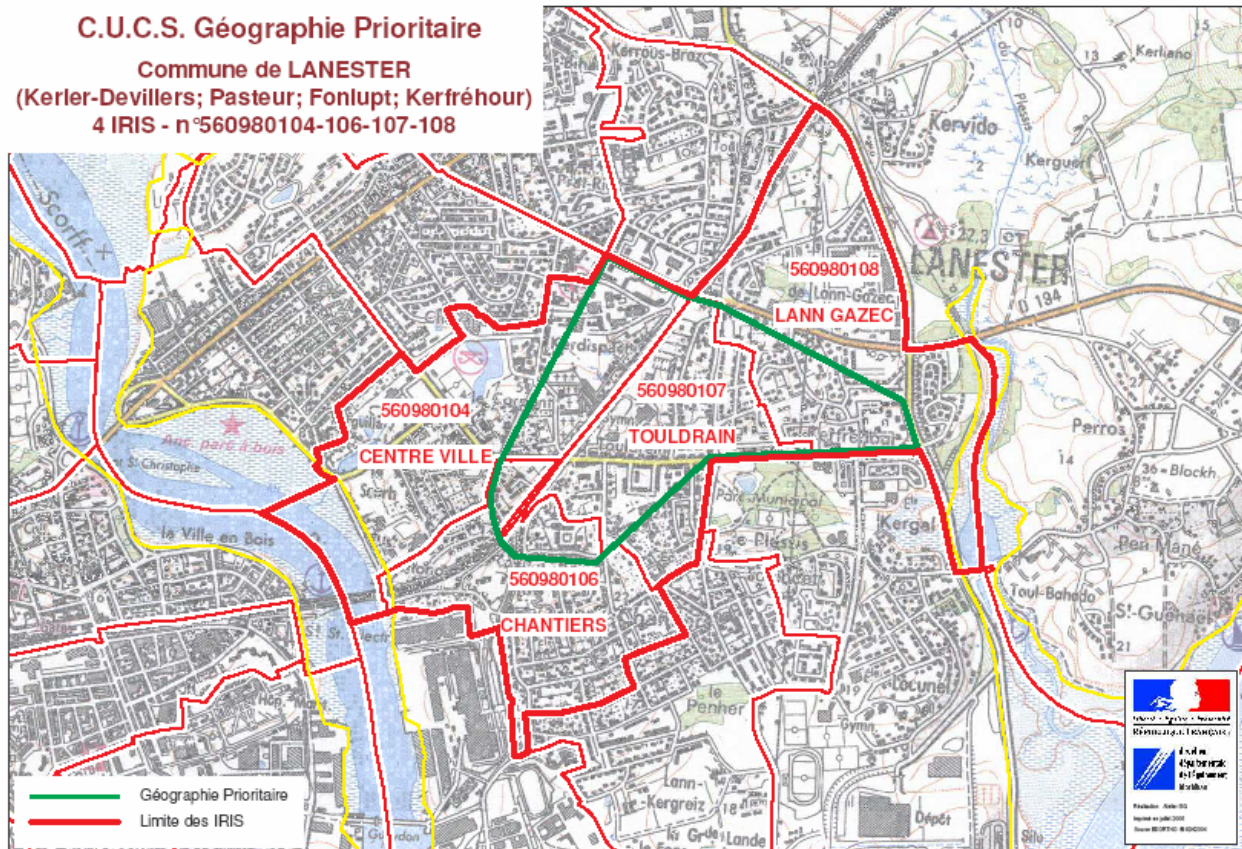
Périmètres de la ZUS Frébault Polygone et de l'IRIS Polygone.



Périmètres de la ZUS Kervénanec et des IRIS Kervénanec Nord et Sud

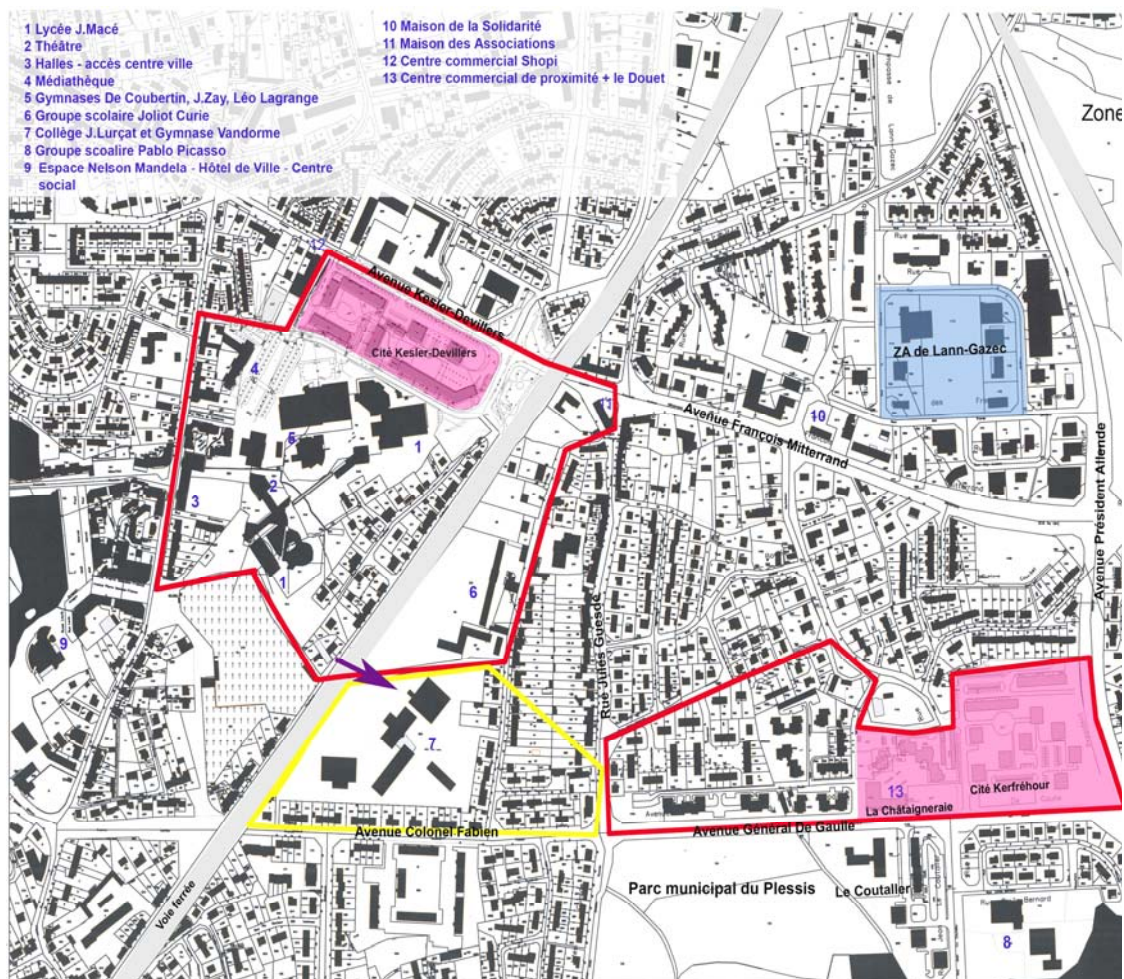
ANNEXE 4 (LANESTER)

PLAN DU PERIMETRE CUCS DE LANESTER



ANNEXE 5 (LANESTER)

KESLER DEVILLERS ET KERFREHOUR – Plan d'ensemble et localisation des équipements



Les quartiers Kesler-Deville et Kerfréhour (en violet) sont situés en zone UD du PLU, zone destinée à l'habitat en majorité collectif et aux activités compatibles avec l'habitat. Le tissu urbain y est dense mais discontinu, sans caractère central marqué mais avec un bon niveau d'équipement et de services.

SIGLES

ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APLI	Atelier Permanent de Lutte contre l'Illettrisme
BSH	Bretagne Sud Habitat
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CLS	Conseil Local de Sécurité
CMU	Couverture Maladie Universelle
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
MEFP	Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MOUS	Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
SESAM	Service de soutien et d'Accompagnement Mutuel
ZEP	Zone d'Education Prioritaire
ZUP	Zone d'Urbanisation Prioritaire
ZUS	Zone urbaine Sensible

Fait à Lorient, le

Le Préfet du Morbihan,

Le président du Conseil Général,

Le président de la Caisse d'Allocations Familiales du
Morbihan,

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du
Morbihan,

Le président de la communauté d'Agglomération du
Pays de Lorient,

Le maire de Lorient,

Le maire de Lanester,

Le président de Lorient Habitat,

Le président de Bretagne Sud Habitat,

Le président d'Espace Habitat,

Le président du Foyer d'Armor,